

VOS ÉLUS VOUS INFORMENT



JUIN 2012

ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du Maire en date du 11/05/2012 une enquête publique a été prescrite pour la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Elle se déroule **du 8 juin au 10 juillet 2012** en mairie d'Auffreville-Brasseuil où un registre est à disposition du public pour les éventuelles observations.

Conformément aux parutions dans les journaux et sur le site internet de la commune, le dossier est à disposition du public les mardis de 14 à 17 heures et les vendredis de 14 à 19 heures.

Monsieur Jehan EPPE, commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie, de 14 à 17 heures, les mardis 19 juin et 10 juillet 2012.

Les observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie d'Auffreville-Brasseuil.

La modification du PLU prévoit :

- un toilettage du règlement,
- une inscription d'un plan d'alignement rue des clauselais,
- la suppression d'une réserve d'équipement rue des gains,
- la création de trois réserves d'équipement :

En vue d'aménagement d'aires de stationnement

- rue du village,
- au lieu-dit les traverses (impasse du soleil levant).

En vue d'aménagement d'un chemin piétonnier reliant la rue des écants aux gâtines (terrain multi-activités)

- au lieu-dit les gâtines/les écants.



CONSULTATION DU PUBLIC POUR MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

Une consultation sera organisée en mairie entre le 18 juin et 20 juillet 2012, les mardis de 14 à 17 heures et les vendredis de 14 à 19 heures.



Une note d'information détaillant les modalités concernant la majoration des droits à construire ainsi que ses conséquences sur la commune sera mise à disposition du public. Les éventuelles observations pourront être consignées sur un registre ou adressées par courrier à la mairie d'Auffreville-Brasseuil ou par mail : mairie.auffreville.brasseuil@wanadoo.fr

Cette note sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la consultation :

WWW.AUFFREVILLE-BRASSEUIL.FR



FÊTE DE L'ÉCOLE

Le samedi 23 juin 2012

La distribution des prix de l'école aura lieu à la salle communale à 10 heures.

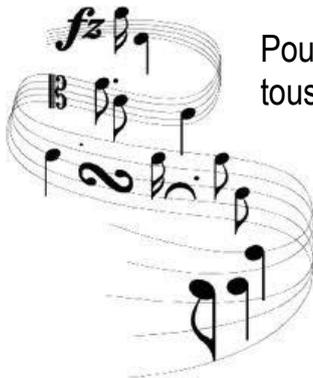
Après le spectacle des enfants, une kermesse sera organisée sur le terrain multi-activités, chemin des confidences, ponctuée d'un repas pique-nique vendu sur place au profit de la caisse des écoles.

En cas de mauvais temps, la kermesse sera annulée et le repas sera organisé dans la salle communale.

Tout stationnement se fera uniquement sur le parking de la salle communale.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Samedi 23 juin 2012 à partir de 19 heures 30



Pour votre plus grand plaisir, vous pourrez venir applaudir les musiciens de tous horizons qui se succéderont tout au long de la soirée.

Au programme : les groupes TEN FEET et SIX MIX

Et d'autres surprises.....

Au kiosque de l'aire multi-activités de la commune
(prévoir son siège)



TRANSPORT SCOLAIRE



Les demandes de cartes de transport scolaire pour la rentrée scolaire prochaine sont à votre disposition en mairie dès à présent ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Un prestataire a déposé en mairie des plaquettes pour présenter son activité d'offres concernant les livraisons de repas à domicile. Cela peut être une réponse aux personnes ayant des difficultés pour cuisiner.



NOUVEAU

Un camion pizza a obtenu l'autorisation de s'installer sur le trottoir, face au 16 rue des plantes aux moines, les mardis à partir de 18 heures.

LA CAMY ORGANISE LA COLLECTE DES GRAVATS ET DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX



Vos apports volontaires seront collectés

Le 23 juin 2012 entre 9 h et 12 h

A Hargeville

Suivre le fléchage

Déchets ménagers spéciaux :

- **Acides** : chlorhydriques, sulfuriques, de batteries, détartrants,...
- **Bases** : sodes, ammoniac, lessive, alcaline, déboucheurs, révélateurs...
- **Solvants liquides** : diluant, détachant, traitement du bois...
- **Solides/pâteux** : peinture, vernis, cires, colles, mastic, graisses...
- **Phytosanitaires** : insecticides, désherbants, engrais, produits de jardin...
- **Aérosols** : laques, déodorants, bombes de peinture...
- **Tubes fluorescents** : néons, lampes...
- **Piles et batteries** de tout type.
- **Combustibles** : chlorate de soude, nitrate, javel, eau oxygénée.
- **Radiographies** : tous types.
- **Huiles usagées** : de voiture, de friture
- **Médicaments** : tous types.

ATTENTION : sont exclus de cette collecte : les pneus, les produits et matières radioactives, les bouteilles de gaz, les produits et matières explosives.

GRAVATS : Briques et autres matériels de construction inerte. *Le plâtre est interdit.*

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Vendredi 29 juin 2012



RAPPEL DE CIVISME

Nous avons maintenant accès à la déchetterie des closeaux à Buchelay. Il est donc intolérable que des encombrants, déchets verts et autres soient déposés en bas du cimetière.

Enquête en cours...



Les sacs de déchets verts sont à sortir au plus tôt le dimanche soir.

Les feux sont interdits toute l'année.

Tous travaux ou modification de construction doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Il est également rappelé qu'il est **formellement interdit de rejeter les eaux pluviales sur le domaine public**, elles doivent être traitées impérativement sur la parcelle.

Une campagne de courriers de rappel à l'ordre aux contrevenants est en cours pour mise en conformité sans délai.